

Agé de 41 ans, de caractère tranquille et résolu, Poulsen est arrivé en 1938 à Squaw Valley peu après avoir terminé ses études à l'Université de Nevada.

Parcelle par parcelle, il se mit à y acheter du terrain, qu'il payait à bas prix. Ainsi, ses moindres ressources furent-elles converties en propriété dans la Vallée de la Squaw.

Pilote de profession, à la « Pan-American », Poulsen est marié et a cinq enfants. Sa femme se nomme Sandy. Peu après la guerre, pendant plusieurs saisons, ils vécurent sous la tente, dans la Vallée de la Squaw, jusqu'au moment où leurs moyens leur permirent de se construire une demeure familiale.

Depuis des années, ils nourrissent le rêve de faire de la Vallée un charmant Saint-Moritz. Autour d'eux s'empilent les bleus d'architecte, les études, les esquisses, les maquettes.

Poulsen n'a pas tardé à devenir propriétaire de quelque 720 hectares, dont il lui reste encore plus de 500.

Or, de tous ces hectares, l'Etat en a besoin d'environ trente. De plus, il se trouve devant le problème suivant :

Si, à l'origine, l'estimation pour l'aménagement des Jeux d'Hiver s'élevait à 1 million de dollars, la Commission Olympique du Comité d'organisation vient, récemment, de s'engager de façon solennelle auprès de la Législature de Californie, à ne pas demander un sou de plus que 8 millions de dollars...

Aussi, pour calmer l'éventuelle mutinerie des contribuables et justifier cette dépense, a-t-il été décidé de transformer — après la célébration des Jeux — une partie de Squaw Valley en un Parc d'Etat, ouvert au public et lui offrant, été comme hiver, un lieu d'excursions et de délassément.

Devant l'image des futurs campeurs, des débits de limonades et sandwiches, des boutiques de souvenirs, envahissant les lieux élus où il avait échafaudé les plans de sa communauté de rêve, Poulsen s'est révolté.

Il refuse de vendre ; bien plus, il refuse d'accorder un bail à l'Etat. Aussi, en désespoir de cause, celui-ci se référant à la loi sur les *domains eminentes* (law of eminent domain), a-t-il menacé d'ouvrir une procédure contre la propriété de Poulsen, dont il a besoin.

Poulsen, soutenant à juste titre que, pendant près de vingt ans, il a mis tout ce qu'il possédait dans la Vallée de la Squaw, se déclare lésé dans ses droits. Et tout cela pour un « carnaval » (*sic*) de douze jours dans les neiges ! (Oh ! *Réd.*)

Mais l'Etat rétorque que Poulsen ne se montre pas raisonnable, et il présente trois arguments pour faire valoir sa propre thèse :

1. Poulsen, on ne peut le nier, a échafaudé un rêve disproportionné avec ses moyens. « Ainsi, sans l'aide de l'Etat, comment trouvera-t-il les 740 000 dollars nécessaires au contrôle, à Squaw Valley, des crues et des eaux d'écoulement ? »

2. Les Jeux Olympiques enrichiront Poulsen, malgré lui, en conférant une plus-value à ses terrains de la Vallée.

3. Enfin, les ambitions immobilières d'un seul individu, ne devraient pas l'emporter sur le bien public général.

Comme on le voit, la lutte est chaude ! Quoi qu'il en soit, l'un des deux adversaires est destiné à arriver second, et il semble bien que ce soit le sort réservé à Poulsen.

Rademacher aurait été mieux inspiré en restant ce qu'il fut : un grand champion olympique de boxe

Aujourd'hui que lui reste-t-il ? Le « souvenir » d'une médaille de vermeil conquis aux Jeux de la XVI^e Olympiade à Melbourne.

Chacun se souvient encore de ce match Patterson - Rademacher qui a passionné le monde de la boxe, non seulement en Amérique, mais partout ailleurs aussi et qui s'est disputé à Seattle (U.S.A.) en août dernier. Floyd Patterson (U.S.A.) avait été champion olympique des poids moyens en 1952 à Helsinki alors qu'il avait battu Vasile Tita (Roumanie) en finale. Ayant passé professionnel, il est devenu champion du monde des poids lourds. Peter Rademacher (U.S.A.) avait remporté le titre de la catégorie des poids lourds à Melbourne en battant en finale Lew Muchin (U.R.S.S.).

Ce match, qui devait être celui du siècle, ne fut qu'un bluff, monté à coups de dollars par Rademacher (et ses amis) et fut un triste échec dont la boxe fut la principale victime. Les 17 000 personnes qui assisteront à cette rencontre comptant pour le titre mondial professionnel des poids lourds, n'en ont pas eu pour leur argent. Ce défi, style moyen âge, lancé par le champion olympique au dompteur professionnel, comme l'a dit Hal Wood de U.P., ne fut qu'une farce, le médaillé de Melbourne ayant été six fois au tapis avant d'être compté « out » par K. O. Rademacher a cru au miracle, mais les miracles n'existent pas en boxe. Le vainqueur de Melbourne a mis toute sa confiance en sa force et comme dans un rêve, il s'est lancé

dans l'aventure avec enthousiasme, mais sans armes réelles sinon avec celles d'un amateur olympique. Rademacher s'est heurté, n'oublions pas, à un professionnel dont la boxe est son métier, son gagne-pain. Si ce combat fut pour lui « une expérience passionnante », comme il le déclara après la rencontre Patterson, pour qui ce match fut un excellent entraînement et une bonne affaire,

encaissa 250 000 dollars. Voilà la morale de l'histoire, tandis que Patterson déclarait en quittant le Sicks Stadium de Seattle : « He is a good fellow ». La conclusion de cette histoire, disait l'*Equipe* au lendemain de cette aventure, est que, loin de servir la cause du noble art, elle ne fera qu'apporter de l'eau au moulin des détracteurs de la boxe. C'est regrettable pour la *boxe olympique*.

LA FRAUDE DU FOOTBALL OLYMPIQUE

C'est en août 1956 qu'apparaissait ce titre dans l'illustré britannique *World Sports* (organe officiel du Comité Olympique Anglais) à la tête d'un article signé du Dr Willy Meisl. Cette question étant d'une brûlante actualité nous en relevons les principaux passages, tout au moins ceux qui concernent le football aux Jeux Olympiques :

Le tournoi olympique de football, est une survivance des temps passés : il aurait dû cesser en 1930 lorsque le premier championnat du monde (Coupe du monde) se déroula à Montevideo. Bien entendu, ce tournoi olympique vaudrait encore, la peine d'être organisé s'il constituait réellement une sorte de championnat du monde pour amateurs ; mais quel sens peut-il avoir lorsque, sous l'inviolable drapeau olympique, et à l'abri de mesures confuses d'amateurisme, quelques équipes « quasi-amateur » ont à se mesurer contre des « amateurs-marrons » de diverses nuances et contre des « super - professionnels », connus sous le nom d'amateurs d'Etat ? En effet, cela n'a aucun sens.

Le championnat du monde qu'organise la Fédération Internationale de Football Amateur est plus loyal. Il n'incite pas les joueurs, associations et comités nationaux olympiques à commettre des faux en signant des mots sur l'honneur. A la Coupe du monde aucune question n'est posée. Tout pays désirant y prendre part engage ses meilleures vedettes sans tenir compte si elles sont bien ou mal payées ou pas payées du tout.

Si ce n'était pour la recette, ces Messieurs du Comité International Olympique auraient supprimé le football du programme des Jeux depuis un quart de siècle déjà. Malgré tout ce qu'on peut dire sur l'amateurisme, les organisateurs des grands Jeux ont bel et bien besoin d'argent, comme tout le monde, et le football est habituellement le meilleur producteur de recettes. Ceci eut pour triste conséquence que le Comité International Olympique — d'ordinaire si strict — a autorisé la Fédération

Internationale de Football Amateur d'utiliser ses propres règles de l'amateurisme.

Il y aurait beaucoup à ajouter à l'article du Dr W. Meisl qui, dans le fond, reflète assez exactement la situation. Nous devons toutefois relever un fait à la décharge du Comité International Olympique sur lequel, bien entendu, repose toutes les responsabilités et qui, en dernier ressort est chargé de tous les péchés d'Israël. Nous le répétons une fois de plus : la responsabilité de l'engagement de tout athlète aux Jeux Olympiques incombe avant tout aux Fédérations Nationales respectives qui ont à contresigner la formule d'engagement signé par l'athlète. Puis il appartient aux Comités Nationaux Olympiques de veiller à l'exactitude de ces déclarations et de les sanctionner, car ce sont eux qui, finalement, adressent les formules d'engagement aux comités organisateurs des Jeux. Ainsi donc, les instances sportives de chaque pays endossent leurs responsabilités envers les organisateurs des Jeux et envers le Comité International Olympique. Ce dernier ne saurait en effet contrôler le statut personnel des quelque 6000 athlètes engagés aux Jeux. Il suffit d'y penser une seconde pour se rendre compte qu'il s'agit là d'une impossibilité matérielle. Le Comité International Olympique accorde donc sa confiance aux dirigeants de chaque nation et si des non-amateurs se présentent aux Jeux, c'est à ces dirigeants, et non au Comité International Olympique, qu'il faut s'en prendre. Par contre, lorsqu'il est de toute évidence — comme vient de l'écrire le Dr Meisl et l'on ne saurait le nier — que certains pays se moquent éperdument du statut de l'amateurisme en ce qui concerne le football par exemple et que les abus constants et répétés tournent ce tournoi olympique au ridicule, il ne faut nullement s'étonner si le Comité International Olympique, un jour ou l'autre, attaque le mal à sa base et supprime purement et simplement ce sport de son programme. Ceux qui crieront le plus fort seront probablement ceux qui l'auront bien voulu.

Il est parfaitement exact que le football a joué un rôle prépondérant dans la recette